

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 mars 2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20250313-DEL13032025_09-DE

S²LO

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 3

Présents (10) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myriamne Bertrand, Conseillère Municipale
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur

Excusés (3) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Michèle Roy, Administratrice – procuration à Éliane Barbier-Humeau
Roger Clay, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin

DEL13032025-09

TARIFICATION DETAILLEE DES REPAS DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la circulaire du 3 janvier 2025 relative aux services à la personne,

Vu la délibération DEL05122024-16 du Conseil d'Administration concernant la tarification du portage de repas à domicile applicable au 01/01/2025,

Considérant l'obligation pour le Service de Portage de Repas à Domicile d'inscrire sur les factures mensuelles et sur l'attestation fiscale, le coût de la livraison des repas,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De valider la tarification détaillée des repas délivrés par le Service de Portage de Repas à Domicile comme suit :
 - Pour 2024 : 9.50 € dont 4.10 € de frais de livraison
 - Pour 2025 : 9.70 € dont 4.18 € de frais de livraison
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tous documents en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 3 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer

